



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 26 JUILLET 2016**

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

Excusés : Géraldine Obriot, Jean-Paul Ducreux

► Délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe de la signature de devis avec le SYDER pour le remplacement de vasques : au complexe sportif (265 €), rue du Monument (99 €) aire de jeux-plateau sportif (2 x 91 €) ainsi qu'un devis pour des travaux situés rue de Rampôt : maintenance de l'éclairage public, remplacement des mâts, dépose complète et modification de 7 ouvrages pour un montant de 6 843 €, dont le paiement sera étalé sur 15 ans.
- Monsieur le Maire nous informe que le logement au dessus du Fournil sera reloué à partir du 15 août.
- Monsieur le Maire nous informe de l'ouverture du bar-restaurant par la force publique le 29 juillet, suivant décision de justice et autorisation préfectorale. Les clés du local seront récupérées et un travail de réflexion pourra être entrepris afin d'aboutir à la réouverture du commerce.

► Validation des comptes-rendus du conseil municipal :

Les comptes-rendus de réunions du Conseil Municipal du 1er semestre 2016 ont été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide l'ensemble de ces comptes-rendus de réunions.

► Délibération achat terrain pour réseau de chaleur :

(Ce point a été ajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité des membres présents).

Monsieur le Maire étant intéressé à titre personnel (en sa qualité de copropriétaire), dans cette transaction, il ne participe pas au débat et au vote de cette délibération. Michel Rampon, 1^{er} adjoint, est en charge de la signature du compromis et de l'acte.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acquérir une bande de terrain pour permettre le cheminement du réseau de chaleur communal réalisé par le SYDER. Suite à l'accord verbal avec les copropriétaires, évoqué lors de la réunion du 20 juin 2016, un document d'arpentage et de bornage a été réalisé par le cabinet de géomètre DENTON de Sainte-Foy l'Argentière qui fait apparaître le besoin d'acquérir une surface de 50 m².

Avant de se retirer de la salle de réunion, Monsieur le Maire désigne Michel Rampon, premier adjoint, pour animer les débats, définir les conditions de cette transaction et lui donne délégation pour signer tous les actes nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la nécessité d'acquérir cette parcelle de 50 m². Le prix de cette acquisition est fixé au montant de 725,00 € (en faisant référence au prix de la dernière acquisition communale de la parcelle voisine) auxquels s'ajouteront les frais de notaire et les frais de géomètre. Le paiement du prix de la transaction se fera par compensation, comme demandé par les vendeurs, et pour se faire, la commune s'engage à réaliser une nouvelle clôture (muret et grillage) de la parcelle restante ainsi que déplacer l'entrée (démontage mur existant et pose d'un portail). Un compromis de vente sera établi et signé, le 3 août, par les soins de l'office notarial de St Laurent de Chamousset

► Délibération pour approbation du projet de modification du PLU :

Monsieur le Maire nous informe que le projet de modification soumis à l'enquête publique peut être complété et amendé, pour tenir compte de certaines demandes ou observations.

Sur proposition de la commission urbanisme, ce nouveau document d'urbanisme permet de repérer 5 changements de destination supplémentaires d'anciens bâtiments agricoles, l'extension de la zone At pour permettre l'implantation d'Habitations Légères de Loisirs et la surface du droit à construire en zone Nt est harmonisée avec les bâtiments en zone N (à savoir, 170 m² au maximum).

Après débat, ce projet de modification du PLU est approuvé, à l'unanimité.

► Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône :

La commune doit se prononcer et donner son avis sur l'arrêté de périmètre de Monsieur le Préfet du Rhône en date du 9 juin 2016, portant projet de fusion conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite Loi NOTRe).

Monsieur le Maire rappelle la présentation de ce schéma (*qu'il avait faite lors de la séance du 17 mai 2016*) conforme à la proposition faite et adoptée, à l'unanimité des membres présents, par la Commission Départementale et Métropolitaine de Coopération Intercommunale du Rhône (CDMCI), qui prévoit le regroupement des Communautés de Communes de Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais, en prescrivant la possibilité aux 6 communes de la Loire de la C.C de Forez en Lyonnais (qui ne souhaitent pas rejoindre la C.C de Forez Est) de se rattacher à cette nouvelle entité, qui regroupera 30 communes pour 32 800 habitants.

Considérant notre délibération de principe, en date du 15 décembre 2015, et prenant acte de ce nouvel arrêté de périmètre, compte tenu des positions contradictoires des préfets du Rhône et de la Loire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le périmètre de regroupement intercommunal proposé par le Préfet du Rhône, et sans attendre la proposition d'arrêté de périmètre du Préfet de la Loire, décide d'approuver la proposition du Préfet du Rhône qui consiste à étendre le périmètre aux communes volontaires de la Loire, ayant délibéré pour se retirer de la C.C de Forez en Lyonnais.

► Charte zéro herbicide : présentation et mise en place :

Michel Rampon présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP). Des démarches sont engagées au niveau européen pour la réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation au travers de la gestion des espaces publics. Cette charte propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages dans un délai de 5 ans. L'engagement de la commune dans la charte permettra d'élaborer et mettre en œuvre, un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

► Chaufferie et réseau de chaleur : démarrage chantier, calendrier de travaux et subventions :

Deux réunions de chantier ont eu lieu afin de faire une présentation générale des travaux et coordonner les différentes étapes.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire nous informe qu'une subvention de 69 000 € a été arrêtée auprès du Département par le biais de notre contrat pluriannuel, au titre de l'année 2015. Les subventions prévues au contrat, au titre de 2014, étant frappées de caducité : des négociations sont en cours entre le département et le SYDER pour obtenir un supplément de financement.

► Halle-Préau : informations complémentaires (financements, etc..) :

Monsieur le Maire nous informe que notre demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été retenue, pour un montant de 166 250 €, soit 35% du montant des travaux prévisionnels. Il nous indique également qu'une subvention de 28 507 €, au titre de 2015, a été arrêtée dans le cadre du contrat pluriannuel signé avec le Département et, pour compléter le financement, une demande d'arrêté, à présenter au titre de 2016, permettra d'obtenir 97 507 € supplémentaire. Un nouveau chiffrage du projet sera effectué pour décider de la poursuite de ce dossier lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal fin août.

► Questions diverses :

- Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée): Une première rencontre avec le bureau d'études choisi a eu lieu, pour la visite des bâtiments communaux et la préparation du diagnostic. Un rapport, attendu pour le mois de septembre, devrait être présenté à l'ensemble des élus.
- Salle des sociétés : la date limite de la garantie décennale étant dépassée, il n'y aura pas d'indemnités. Un diagnostic va être réalisé par l'entreprise Frenay, pour envisager la nature des travaux de réparations à exécuter.
- Agence postale : suite à l'arrêt de travail de Catherine Bourget, prolongé jusqu'à fin septembre, une réflexion et une consultation va être menée afin de recruter un nouvel agent pour pallier à cette absence, jusqu'à la fin de ce congé maladie.